



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE KILSTETT
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG

Accusé de réception en préfecture
067-216702373-20260922-DCM26_76-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Conseillers en fonction : 23

Convocation du 18 septembre 2026

Les Adjoints au Maire : Simone BAUER, Audrey KRIEGER, Jean- Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL.

Les membres du Conseil Municipal : Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Cathie MANTZ, Clara CANCEMI, Benoît ROMILLY, Sylvie MATHIS, Noudjoud GUIMONT.

Absents excusés :

Damien DONNOT donne procuration à Audrey KRIEGER

Raphaël FAUVELLE donne procuration à Sylvie MATHIS

Alain KISTNER donne procuration à Simone BAUER

Emeline KRATZ donne procuration à Benoît ROMILLY

François LEGROS donne procuration à Olivier SIEGEL

Julien MORITZ donne procuration à Jean-Philippe LIENHARD

26/76 ASSOCIATIONS : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION KILSTETT PETANQUE 2009

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Kilstett apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement.

Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention pour l'achat d'un réfrigérateur.

Le devis pour l'achat de l'équipement s'élève à 899.96 EUR.

Il est proposé de verser une subvention de 40 % soit 359.98 EUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser une subvention de 359.98 EUR sur présentation de la facture correspondante

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 23 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Evelyne SCHMITTER



Le Maire,
Olivier MEYER

